

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 16 décembre 2022, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 5 janvier 2023, no Ti/461/22, le conseil communal a reclassé en domaine privé communal les parcelles ci-après faisant partie du domaine public communal:

- parcelle inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section HC de Heiderscheid, sous le numéro 156/4199, lieu-dit « A Kartzen », place, contenance 3 centiares;
- parcelle inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section HC de Heiderscheid, sous le numéro 156/4200, lieu-dit « An der Gaass », place, contenance 8 centiares;
- parcelle inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section HC de Heiderscheid, sous le numéro 156/4201, lieu-dit « An der Gaass », place, contenance 5 centiares.

Eschdorf, le 13 janvier 2023

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire, le Bourgmestre,

